

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2015**

OBJET

**11 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(D.E.T.R.) – ANNEE 2016**

N° 2015-12-11

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre décembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 3

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Aurora ROOKE donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Martine MOREL

Abstention : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...3
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Par courrier du 13 octobre 2015, le Préfet de Loire-Atlantique nous informait, en application de l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les modalités de demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Cette dotation a pour objectif de financer la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Une commission d'élus départementaux consultée sur l'emploi des crédits de la DETR s'est réunie le 13 octobre 2015. Au terme de cette réunion ont été déterminées les catégories d'opérations prioritaires subventionnables en 2016 ainsi que les taux de subvention applicables à chacune d'entre elles.

Deux dossiers au plus peuvent être déposés et un seul sera retenu par les services de la Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE11-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2015
Date de réception préfecture : 16/12/2015

Après avis de la Commission municipale Aménagement tenue le 03 décembre 2015, les projets suivants sont proposés au titre de la DETR 2016 :

CATÉGORIE	NATURE D'OPERATION PREVUES EN 2016	ESTIMATION COUT H.T/TTC. DE L'OPERATION
1°) Soutien à la construction et la rénovation des écoles et équipements liés aux écoles <i>plafond des dépenses subventionnables : 350 000 € taux de subvention : de 25% à 35 %</i>	Halle de Raquette	
	Etude liée à la construction	85 300€ HT
	Travaux (bâtiment, viabilisation)	1 081 367€ HT
	----- Coût estimatif de l'opération globale en phase APD - Hors mobilier	1 166 667€ HT 1 400 000€ TTC
3°) Soutien aux opérations visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), et la sécurité au sein des établissements publics recevant du public (ERP) <i>plafond des dépenses subventionnables : 200 000 € taux de subvention : de 25% à 35 %</i>	Ad'AP (L'Agenda d'Accessibilité Programmé)	
	COMPLEXE SPORTIF DU GESVRE	60 593 € TTC
	GRUPE SCOLAIRE JOSEPH FRAUD	19 601 € TTC
	MAIRIE	19 996 €
	NOUVELLE POSTE	302 €
	SANITAIRES	2 717 €
----- Mise en accessibilité des ERP pour l'année 2016	103 209€ TTC	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour, décide :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 14 décembre 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE11-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2015
Date de réception préfecture : 16/12/2015